



République Tunisienne



الكرامة القابضة  
AL KARAMA HOLDING

## CESSION D'UNE PARTICIPATION REPRESENTANT 66% DU CAPITAL DE LA SOCIETE UNION DE PLACEMENT ET DE CONSEIL EN ASSURANCES ET REASSURANCE



### AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

#### OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La société Al Karama Holding, agissant pour le compte de l'État Tunisien et pour le compte d'associés personnes physiques, envisage de procéder à la cession sur appel d'offres (l'"Appel d'Offres") d'une participation représentant 66% (la "Participation") du capital de Union de Placement et de Conseil en Assurances et Réassurance ("UPCAR") à un investisseur (l'"Investisseur") qui devra contribuer au développement d'une société opérant dans le courtage en assurances et en réassurance (l'"Opération").

La Participation est composée de participations publiques directes de 50% et de participations privées (personnes physiques) de 16%.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet (i) d'informer les investisseurs de l'opération de cession qui leur est proposée, (ii) de décrire le processus de cession et (iii) de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités du retrait du dossier de présélection (le "DPS").

À cet effet, Capital African Partners Bank ("CAP Bank" ou le "Conseiller") a été retenue comme conseiller exclusif de Al Karama Holding pour la réalisation de l'Opération.

#### CONSIDÉRATIONS CLÉS

UPCAR est une société à responsabilité limitée créée en juillet 1994. Son capital s'élève à 250.000 DT réparti en 25.000 parts sociales d'une valeur nominale de 10 DT chacune.

Disposant d'une expertise significative dans le conseil et le courtage en assurances et en réassurance, le management de la Société a su diversifier son portefeuille favorisant une croissance quasi-continue de son activité.

#### ÉLIGIBILITÉ

Tout Investisseur de nationalité tunisienne ou étrangère désirant participer à ce processus pourra être soit (i) une personne physique ou morale agissant seule, soit (ii) un consortium dirigé par un chef de file et incluant d'autres investisseurs personnes physiques et/ou morales. Ne sont pas éligibles à la participation à la présente Opération les compagnies d'assurance et les personnes physiques ou morales ayant des liens capitalistiques ou des intérêts directs avec une compagnie d'assurance.

#### PROCESSUS DE CESSION

Le processus de cession comprend deux phases concomitantes : (i) une phase de présélection et (ii) une phase d'offres financières ouverte aux investisseurs présélectionnés.

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer le DPS qui définit le processus et les critères de présélection à compter du **vendredi 3 mai 2024 à 10h00** auprès de Al Karama Holding à l'adresse suivante :

Rue du Lac d'Anney - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053  
Tunis

Le retrait est conditionné par (i) la présentation d'un accord de confidentialité ("NDA") dûment rempli et signé par le représentant légal de l'investisseur et (ii) le paiement d'un montant non restituable de mille cinq cents Dinars Tunisiens (1.500 DT) payable par chèque certifié libellé au nom de la société Al Karama Holding, par virement bancaire au profit de Al Karama Holding ou en espèces.

Le modèle de NDA est disponible pour téléchargement sur le site de CAP Bank ([www.cap-bank.com](http://www.cap-bank.com)) et sur le site de Al Karama Holding ([www.alkaramaholding.com](http://www.alkaramaholding.com))

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de manifestation d'intérêt (la "Manifestation d'Intérêt") directement par porteur contre décharge ou par courrier express, le cachet de bureau d'ordre ou de la poste faisant foi, et ce au plus tard le

Lundi 24 juin 2024 à 17H00

à l'adresse suivante :

Al Karama Holding  
Rue du Lac d'Anney - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053  
Tunis

Les investisseurs ayant déposé une Manifestation d'Intérêt seront notifiés par écrit sous un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de remise de la Manifestation d'Intérêt. Les investisseurs présélectionnés seront, dès lors, en droit de retirer auprès de Al Karama Holding le dossier d'appel d'offres ("DAO") composé (i) du règlement de l'appel d'offres incluant un projet d'acte de cession, (ii) d'un memorandum d'information et (iii) du règlement de la Data Room.

#### TRAVAUX DE DUE DILIGENCE

Les investisseurs présélectionnés pourront (i) accéder à une Data Room pour effectuer leurs travaux de Due Diligence, (ii) visiter les locaux de la Société, (iii) rencontrer son management, (iv) poser leurs questions par écrit, et (v) proposer des amendements au projet d'acte de cession de parts sociales selon un calendrier et des modalités définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.

#### DATES CLÉS DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL D'OFFRES

Date de mise à disposition du DAO	: A la présélection
Date limite de remise des manifestations d'intérêt	: 24 juin 2024
Remise des offres financières	: 5 juillet 2024
Closing	: Juillet/Août 2024

#### Contacts et informations :

CAP Bank a été retenue comme conseiller exclusif de Al Karama Holding pour la réalisation de l'Opération. Toute demande d'informations doit être adressée à :



Att.: M. Tarek MANSOUR  
10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002 Tunis, Tunisie  
Tél. : +216 71 143 806  
Fax : +216 71 891 678  
Emails : [tarek.mansour@cap-bank.com](mailto:tarek.mansour@cap-bank.com)